

**COMMUNE DU POET**  
*DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES*  
**CCONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU** Jeudi 27 juin 2024

Séance Ordinaire 19 heures

**PROCES VERBAL**

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales  
Membres en exercice : 15 - Date de convocation : 21 juin 2024  
Le 30 mai 2024 le Conseil Municipal de la Commune Du POET s'est réuni, à la MAIRIE, sous la présidence de Georges Papegay, Maire.

**PRESENTS** : Georges Papegay, Alain Montay, Michelle Jolivet, Thierry Juestz D'Ynglemarre, Geneviève Givaudan, Marie-Anne Guichard, Bruno Baillon, Thimothée Blanc, Laurence Duvouldy

**REPRESENTES** : Agnès Rey par Alain Montay - Ferret Jean-hubert par Pauline Chabot - Jean-Christophe Simon par Georges Papegay - Bernard Neau par Thimothée Blanc

**Excusés** : Audrey Dusserre Bresson

**0 – Désignation d'un secrétaire de séance : Michelle Jolivet**

**Approbation du PV du 30 mai 2024 : 12**

**Ajout d'une délibération : vente de l'épareuse**

**Ouverture de la Séance à 19h00**

**Arrivé Alain Montay à 19h17**

<i>Intitulé</i>	<b>1 – Vente d'un terrain à l'ASA</b>
<i>Présentation</i>	Le Maire rappelle la proposition d'achat d'un terrain de l'ASA. Il s'agit d'une partie d'une parcelle sur laquelle se trouve la STEP des Donnets. La contenance de la parcelle serait comprise entre 500 et 800 m2 au prix de 6€ HT le m2 et 0.50 € le m2 de prime de réemploi. Les frais de notaire et de bornage seront à la charge de l'ASA.
<i>Débats</i>	Somme reversée indirectement aux adhérents Cette promesse de vente permettra d'engager les recherches
<i>Vote</i>	11 Pour / 3 Abstentions

<i>Intitulé</i>	<b>2– approbation de la CLECT</b>
<i>Présentation</i>	Le Maire rappelle que la mission de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) instaurée par délibération du conseil communautaire en date du 29 juillet 2020 est de procéder à l'évaluation des charges transférées à la CCSB ou restituées aux communes consécutivement aux transferts et retours de compétences. Les conseillers ont reçu le rapport. Il convient de délibérer pour l'approuver.
<i>Débats</i>	Site d'escalade.
<i>Vote</i>	11 Pour / 3 Abstentions

<i>Intitulé</i>	<b>3 – Emploi été</b>
<i>Présentation</i>	Afin de renforcer les équipes en vacances, le maire propose de recruter pendant deux semaines ou l'équivalent de 70 heures une personne au secrétariat et une personne au service technique. De plus au secrétariat un agent est en arrêt maladie depuis deux semaines.
<i>Débats</i>	Renfort (scanner et archiver) + Désherbage, balayage, entretien espace vert
<i>Vote</i>	Unanimité

<i>Intitulé</i>	<b>4– Désignation d'un coordonnateur communal</b>
<i>Présentation</i>	Du 16 janvier au 15 février 2025, le recensement de la population aura lieu sur la commune. Il convient de désigner un coordonnateur municipal qui sera chargé au quotidien de suivre le recensement, effectuer les formations des agents recenseurs, se former, prendre les arrêtés.... Le Maire propose de désigner véronique barbé. Dans un second temps il conviendra de recruter deux agents recenseurs et d'en fixer les rémunérations. Les élus ne peuvent pas être agent recenseur.
<i>Débats</i>	
<i>Vote</i>	Unanimité

<i>Intitulé</i>	<b>5 – Mise en place d'un service commun pour l'instruction des autorisations préalables de publicité extérieure</b>
<i>Présentation</i>	<p>L'article 17 de la loi « Climat et Résilience » du 22 août 2021, prévoyait au 1<sup>er</sup> janvier 2024 le transfert de la compétence « police de la publicité » aux maires ou aux présidents des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI non compétents en matière de PLUi = cas de la CCSB) en ce qui concerne les communes de moins de 3500 habitants.</p> <p>Le décret n° 2023-1409 du 29 décembre 2023, qui modifie diverses dispositions du Code de l'Environnement relatives à la publicité, aux enseignes, aux pré enseignes et aux paysages est revenu sur ce transfert et prévoit, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, la décentralisation de la police de la publicité aux maires, quelle que soit la population de la commune et non plus aux présidents d'EPCI.</p> <p>La police de la publicité concerne :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'instruction des déclarations et des autorisations préalables d'installation, de modification et de remplacement de publicité, de pré enseignes et d'enseignes ;</li> <li>• le contrôle du respect de la réglementation et les sanctions prises en cas d'infraction.</li> </ul> <p>Afin d'aider les communes à répondre à ces obligations, le conseil communautaire, lors de sa séance du 12 février 2024, a approuvé la mise en place d'un service commun pour l'instruction des déclarations et autorisations préalables de publicité extérieure (le contrôle et les sanctions ne seront pas assurés dans le cadre de ce service commun).</p> <p>Sur le modèle du service commun « Autorisations du Droit des Sols », une convention entre la CCSB et les communes membres fixe les modalités techniques et financières de fonctionnement du service commun « publicité extérieure ».</p> <p>Une tarification unique de 135 € est proposée.</p>

	Il convient d'approuver la convention avec la CCSB pour l'instruction.
<i>Débats</i>	
<i>Vote</i>	1 Contre / 4 Abstentions / 9 Pour

<i>Intitulé</i>	<b>6 – Mobilier scolaire</b>
<i>Présentation</i>	<p>Le mobilier de l'école doit être renouvelé. Des devis sont réalisés. Il convient de choisir le fournisseur.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Table /chaise</li> <li>- Vidéoprojecteur /écran</li> </ul> <p>4 devis mobilier :</p> <p>wesco : 14610.45€ Alpes bureautique : 14 282.42€ Ugap : 20 542.66€ Manutan : 17 613.80€ Subvention 80 000€</p> <p>Pour le vidéoprojecteur et écran devis en attente : report</p>
<i>Débats</i>	<p>Voir Directrice pour choix couleurs Travaux urgent à prévoir à l'école pour la sécurité</p>
<i>Vote</i>	Unanimité

<i>Intitulé</i>	<b>7 – Echange de terrain bardonnenche daniel</b>
<i>Présentation</i>	<p>En 2004 la commune et Monsieur Bardonnenche daniel ont échangé des parcelles. Cependant l'échange n'a pas été finalisé et n'est pas acté. Il convient d'approuver cet échange à nouveau et de le conclure par un acte administratif qui sera signé par Mme Rey Agnès, 1ere adjointe.</p>
<i>Débats</i>	
<i>Vote</i>	Unanimité

<i>Intitulé</i>	<b>8 – achat d'un terrain</b>
<i>Présentation</i>	<p>Le Maire propose d'acquérir le terrain de Mme Aubert chemin pré la done</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Parcelle A 1976 pour 263 m2</li> <li>- Parcelle A 209 pour 588 m2</li> </ul> <p>Soit un total de 851m<sup>2</sup> ; situées dans la zone U2a du PLU de la commune. Voir plan cadastral ci-joint.</p> <p>Le prix de vente est fixé à <u>45.000 EUR</u> (dont 5000 EUR d'honoraires de négociation à la charge de l'acquéreur), hors frais d'acte notarié pour la commune (frais évalués à 2100€).</p> <p>Les consorts AUBERT souhaiteraient que l'acquéreur prenne en charge l'étude de sol obligatoire car une partie de la parcelle A/1976 est située dans une zone d'aléa moyen de retrait et gonflement des argiles.</p>
<i>Débats</i>	
<i>Vote</i>	13 Pour / 1 Contre

<i>Intitulé</i>	<b>9 – Vente de l'épareuse</b>
<i>Présentation</i>	Il est proposé de vendre l'épareuse avec une mise à prix de 3 000€
<i>Débats</i>	
<i>Vote</i>	Unanimité

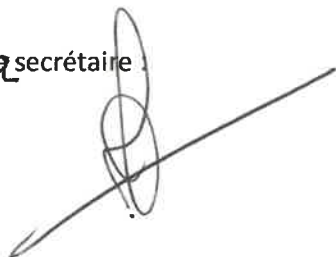
**La séance est levée à 20h31**

**Secrétaire de séance : Michelle Jolivet**

**Divers :**

- Ombrières : GIRASOLE reviennent pas avant le 15 Juillet. Les travaux devraient être terminés début aout.
- Piscine : Le maitre nageur est arrivé, il commence vendredi 28 juin avec l'école
- Travaux canalisation cassée suite travaux
- Piste accès au stade en cours
- Demande climatisation pour la salle Durance par un administré
- Vidéosurveillance : Sécuritas revient remettre en route le zoom sur les caméras

Le secrétaire :



Le Maire :

